Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Année 2024

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE 3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0) 3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0) 4

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 5

2.1. MODALITES DE TARIFICATION 5
2.2. RECETTES 5

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE 6

3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) 6
3.2. BILAN DE L'ACTIVITE DU SERVICE 2024 : 7

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 7

4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES 7

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☑ intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Syndicat Mixte de Sioule et Morge
- **Nom de l'entité de gestion**: Service Public de l'Assainissement Non Collectif- SPANC
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

➢ **Compétences liée au service**

☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
☒ Entretien des installations ☒ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aigueperse, Ars-les-Favets, Artonne, Ayat-sur-Sioule, Bas-et-Lezat, Blot-l'Église, Bussières-et-Pruns, Buxières-sous-Montaigut, Champs, Chaptuzat, Charbonnières-les-Vieilles, Châteauneuf-les-Bains, Combronde, Durmignat, Effiat, Espinasse, Gouttières, Joserand, La Crouzille, Lapeyrouse, Les Ancizes-Comps, Lisseuil, Loubeyrat, Manzat, Marcillat, Menat, Montaigut-en-Combraille, Montcel, Montpensier, Moureuille, Neuf-Église, Pouzol, Queuille, Saint-Agoulin, Saint-Angel, Saint-Gal-sur-Sioule, Saint-Genès-du-Retz, Saint-Georges-de-Mons, Saint-Gervais-d'Auvergne, Saint-Hilaire-la-Croix, Saint-Julien-la-Geneste, Saint-Myon, Saint-Ours, Saint-Pardoux, Saint-Priest-des-Champs, Saint-Quintin-sur-Sioule, Saint-Rémy-de-Blot, Sainte-Christine, Sauret-Besserve, Servant, Teilhet, Vensat, Virlet, Vitrac, Youx
- **Existence d'une CCSPL** ☐ Oui ☒ Non
- **Existence d'un zonage** ☒ Oui, date d'approbation différente selon les communes.

➢ **Existence d'un règlement de service** ☒ Oui, date d'approbation : 19 décembre 2020.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Régie simple**

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 13 487 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 34 417.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 39,19 % au 31/12/2024.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération Commentaire : Zonage défini par chaque commune	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 100 (100 en 2023).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	2024	2025
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves (permis de construire) en € TTC	236,50 €	242,00 €
Tarif du contrôle des installations existantes en € TTC	165,00 € Forfait annuel de 16,50 €	176,00 € Forfait annuel de 17,60 €
Tarifs du contrôle des installations en cas de vente en € TTC	148,50 €	154,00 €
Tarif du contrôle en cas de réhabilitation en € TTC	88,00 €	90,20 €
Contrôle conception sur dossier (dans le cas d'une conception par un bureau d'étude) en € TTC	55,00 €	66,00 €
Tarif du contrôle des installations existantes dans le cas du non-paiement du forfait annuel (abonné ne payant pas l'eau potable au syndicat) en € TTC	165,00 €	176,00 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs 2024 du service d'assainissement non collectif,
- Délibération du 14/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs 2025 du service d'assainissement non collectif.
-

2.2. Recettes

	Exercice 2023	Exercice 2024
Facturation du service obligatoire en € HT	178 079,45 €	166 229,00 €
Autres prestations auprès des abonnés en €	0,00 €	0,00 €
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0,00 €	0,00 €

3.Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2024**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2024**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 935	2075
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	6 597	6701
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	3 915	3819
Installations contrôlées présentant des dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	747	546
Taux de conformité en %	88,7	88,0

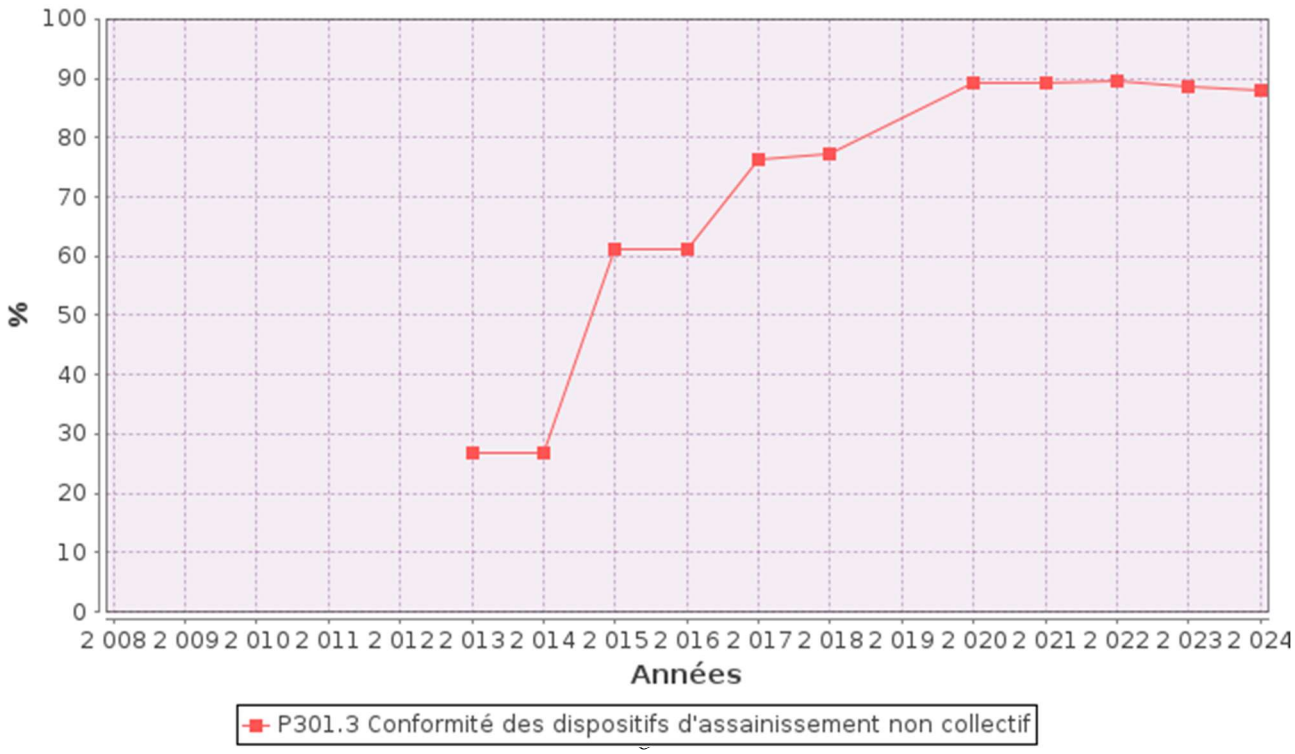

3.2. Bilan de l'activité du service 2024 :

INDICATEUR	INTITULÉ	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
DC.333	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux	147	123	**116**	**-6%**
DC.331	Nombre d'installations réhabilitées	106	96	**94**	**-2%**
DC.341	Nombre d'opération neuves dans l'année permis de construire	41	27	**22**	**-19%**
VP.342	Nombre d'installations réhabilitées, par opérations groupées	18	29	**14**	**-52%**
DC.343	Nombre d'installations réhabilitées, par initiative individuelle	88	67	**80**	**19%**
DC.332	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception	118	170	**130**	**-24%**
VP.334	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien	272	369	**196**	**-47%**
-	Nombre de dossier déposé pour des opérations groupées de réhabilitation (avec subventions)	15	15	**16**	**7%**
Assainissement collectif	Nombre de contrôle de branchement assainissement collectif	72	67	**139**	**107%**
	Contrôle PFAC (Branchement neuf)	-	15	**26**	**73%**
Nombre total de visites réalisées dans l'année par le service		771	922	**829**	**-10%**

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire 2024 est de 138 709,80 **€** HT, correspondant à 15 réhabilitations avec subventions (244 563 € HT en 2023).